



# CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA

Bureau du 7 juin 2021

## **DELIBERATION DU BUREAU**

## DE LA

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Avenant n°2 au marché de travaux n°190017 – Lot n° 6 – Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Electricité)

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

#### PRESENTS:

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGRI Leslie, PADOVANI Jean-Jacques, ROSSI Michel, LINALE Serge, DE GENTILI Emmanuelle.

### ABSENTS:

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, MILANI Jean-Louis, ARMANET Guy, PADOVANI Marie-hélène.

Nombre de membres composant le Bureau: 13

Nombre de membres en exercice: 13

Quorum: 5

Votants:8
Pour:8
Contre:Abstention:-

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

## Bureau du 7 juin 2021

OBJET : Avenant n°2 au marché de travaux n°190017 – Lot n° 6 – Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Electricité)

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8;

Vu les articles 14 à 16 du CCAG Travaux :

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT (214 000 € HT à ce jour) ;

Vu le marché de travaux n°190017 - lot n°6 concernant la réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Electricité) notifié le 19/12/2019 au groupement « Technic Alarm (mandataire sise 20290 BORGO) EGCorse / Alliocom », pour un montant de 170 118,26 € HT ;

Vu la délibération du Bureau du 29/03/2021 décidant la conclusion d'un avenant n°1 avec le titulaire du marché 190017 - lot 6, pour un montant de + 11 204 € HT ;

Vu l'avenant n°1 au marché 190017 - lot 6, d'un montant de + 11 204 € HT, correspondant à une augmentation de 6,586% par rapport au montant initial du marché ;

Considérant qu'en cours d'exécution du marché de travaux n°190017 – lot n°6, la réalisation d'autres prestations modificatives non substantielles est apparue nécessaire ;

Considérant que selon l'article R2194-8 du code de la commande publique, un marché public peut être modifié en cours d'exécution lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant du marché de travaux initial ;

Considérant qu'en application des articles 14 à 16 du CCAG travaux relatifs aux prestations de travaux modificatives nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage, et de l'article R2194-8 du CCP susvisé, il est proposé de valider les modifications suivantes concernant le lot n°6 du marché 190017 dans le cadre d'un avenant n°2 :

- Modifications en plus-value :

Travaux d'électricité Banque Accueil et salle de réunion RDC : 2 177,50 € HT ;

OBJET : Avenant n°2 au marché de travaux n°190017 – Lot n° 6 – Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Electricité)

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

#### DECIDE

De modifier le marché de travaux n°190017 – lot n°6;

#### DIT

Que les modifications du marché 190017- lot n°6 engendrent un surcoût de 2 177,50 € HT (soit une augmentation de 1,28% par rapport au montant initial) ;

#### DECIDE

De conclure un avenant n°2 au marché de travaux n°190017 – lot n°6, avec le groupement « Technic Alarm / EGCorse / Alliocom » (représenté par son mandataire Technic Alarm sise 20290 BORGO), pour un montant de de 2 177,50 € HT ;

## **AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant n°2 au marché 190017 – lot n°6, ainsi que tout document nécessaire à ce dossier.

#### DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 23 OP 3011;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire après dépôt en préfecture

le 14 JUIN 2021

et publication ou notification

du 14 JUIN 2021

La Directrice de l'Administration Générale
Nora MXARAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.